

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

S/C/W/270/Corr.2*

12 septembre 2006

(06-4342)

Conseil du commerce des services

DEUXIÈME EXAMEN DE L'ANNEXE SUR LES TRANSPORTS AÉRIENS

ÉVOLUTION DANS LE SECTEUR DES TRANSPORTS AÉRIENS (PREMIÈRE PARTIE)

Note du Secrétariat¹

Corrigendum

Veillez noter que, à la demande de la délégation de la Chine, le tableau 4 (pages 11 à 13) doit être modifié comme suit:

À la page 13, la ligne correspondant à la République populaire de Chine doit être supprimée. En conséquence, à la page 11, le nombre de stations accréditées par l'EASA en Chine est de "14" et non de "13".

À la page 13, il convient de remplacer "Taiwan" par "Taipei chinois".

* En anglais et en français seulement.

¹ Le présent document a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité et sans préjudice des positions des Membres ni de leurs droits et obligations dans le cadre de l'OMC.